

DIVERSIFICATION DES MINISTÈRES

DISPOSITIONS EPCAAL	DISPOSITIONS EPRAL
<p data-bbox="225 338 647 365" style="text-align: center;">Consistoire supérieur, 18 juin 1983</p> <p data-bbox="94 409 245 436">PREAMBULE</p> <p data-bbox="94 472 778 719">« La mission commune de l'Eglise est confiée à l'ensemble des fidèles. Par son baptême, chaque chrétien est appelé à vivre sa foi et à témoigner dans la solidarité avec tous ses frères. C'est ainsi que s'exprime la liturgie d'ordination de 1981 célébrée au sein des 4 Eglises du Conseil Permanent Luthéro-Réformé. Cette responsabilité commune est également soulignée par les « Orientations Prioritaires » adoptées en 1974 par le Consistoire Supérieur.</p> <p data-bbox="94 721 778 999">Les divers ministères que les Eglises de la Réforme ont sans cesse à nouveau tenté de définir et de mettre en place sont au service de cette mission commune et varient selon les dons des personnes et selon les exigences de chaque époque. A ce sujet les « Orientations Prioritaires » disent : « La diversification des ministères, réalité présente aux origines de l'Eglise, est plus que jamais nécessaire pour que l'Eglise puisse accomplir les multiples fonctions qui lui incombent dans un monde de plus en plus complexe ».</p> <p data-bbox="94 1001 778 1189">La société actuelle avec son éclatement sociologique, nous impose d'ailleurs une révision sérieuse de notre notion des ministères, l'Eglise se devant de trouver constamment de nouveaux moyens de présence dans le monde si elle veut rester fidèle aux choix prioritaires qu'elle considère comme faisant partie de sa mission.</p> <p data-bbox="94 1191 778 1279">Le présent document n'a pour but que de tirer quelques conséquences pour le temps présent de cette prise de conscience et de cette déclaration du Consistoire Supérieur.</p> <p data-bbox="94 1314 603 1341">I - FORMES DIVERSIFIEES DES MINISTERES</p> <p data-bbox="94 1377 778 1464">La mission de l'Eglise (annonce de l'Evangile, service et témoignage) étant confiée à tous les baptisés, la répartition suivante des divers ministères peut être proposée</p> <p data-bbox="94 1500 778 1688">a) ministères pastoraux de paroisse et de secteur b) ministères pastoraux ayant reçu mission dans un domaine spécialisé (aumônerie, enseignement, services techniques et administratifs...) c) ministères de diacres, catéchètes, lecteurs et autres services à susciter ou à accueillir.</p> <p data-bbox="94 1720 778 1908">Ces différents ministres sont appelés à œuvrer collégalement en dehors de toute hiérarchie, aidés et soutenus par tous ceux qui exercent dans l'Eglise à divers niveaux un ministère d'unité. Ils sont reconnus par l'Eglise. Ils sont installés au cours d'une célébration liturgique qui les situe dans le cadre du ministère commun de l'Eglise.</p> <p data-bbox="94 1939 284 1966">II - FORMATION</p> <p data-bbox="94 2002 778 2089">L'exercice de ces divers ministères exige une formation initiale et continue touchant à des domaines tels que l'étude de l'Ecriture et la théologie, la vie spirituelle et liturgique, les</p>	

problèmes sociaux, économiques et humains de notre temps. Pour permettre à l'Eglise de rester vigilante et présente aux besoins du monde, l'exigence d'une certaine mobilité dans les postes et les services doit rester une question posée aux individus attentifs aux nécessaires changements.

Le Consistoire Supérieur recommande au Directoire :

- 1) D'informer sur la nécessité de la diversité des ministères et sur les possibilités de formation et d'engagement*
- 2) De veiller à promouvoir la reconnaissance de la nécessaire diversité et complémentarité des ministères placés sur un plan d'égalité à l'intérieur de l'Eglise.*
- 3) De demander aux ministres d'être sensibles et ouverts aux réalités et diversités sociales et culturelles de notre temps et de placer la mission générale de l'Eglise au-dessus de l'intérêt à court terme d'une cellule paroissiale ou d'un travail spécialisé.*
- 4) De demander à tous les ministres, de s'ouvrir aux réalités et besoins du monde d'aujourd'hui de sensibiliser les différentes communautés, au sein desquelles ils travaillent, à ces réalités afin qu'elles œuvrent dans le sens d'une meilleure compréhension entre les hommes.*
- 5) D'encourager et de développer une formation continue pour tous ces ministres.*
- 6) De mettre en place, là où elles n'existent pas encore, des structures de fonctionnement (Conseil d'accompagnement, cahier des charges, autorité responsable, etc.)*